ADRESSE A LA NATION.

Tout Mandataire qui s'en va sans rendre de Comptes, est réputé Banqueroutier frauduleux, et doit être poursuivi comme tel.

JE n'ai plus rien à dissimuler. La constitution est en danger; je dois rompre la glace. Les démocrates m'ont appellé aristocrate; les aristocrates m'ont appellé démocrate; tous ceux qui étoient payés pour couvrir le pillage de la première assemblée, se sont déchaînés contre moi, parce que je défendois la cause publique, parce que je demandois des comptes, parce qu'enfin je prévoyois que ceux qui avoient ruiné l'état, s'en iroient sans rendre des comptes.

L'assemblée s'est bien donné de garde de discuter mes pétitions; elle sentoit bien qu'elle se seroit enferrée. Elle n'avoit rien à répondre aux principes que j'ai établis; elle a préféré d'aposter ses jacobins pour faire déchirer ma dernière pétition, qui mettoit

au grand jour la vraie cause de son refus de rendre ses comptes.

Elle avoit décrété, le 14 février dernier, qu'elle les rendroit à la fin de sa session; elle ne pouvoit plus reculer: elle s'est servi de l'effronterie de M. d'André pour en imposer aux galeries qui, après avoir témoigné toute l'envie qu'elles avoient qu'on leur fit connoître la situation des finances, se sont laissé tromper par l'astuce de M. d'André et de ses camarades, qui leur ont fait un beau tableau des prétendus services qu'ils leur avoient rendus pour leur faire oublier leurs véritables intérêts.

Il faut le dire: l'assemblée nationale n'a entretenu le peuple que de sa souveraineté, tout le temps qu'elle a eu besoin de lui pour servir ses passions et favoriser ses dilapidations; aujourd'hui elle le méprise au point de dédaigner de lui rendre le compte qu'il demande des finances.

On ne veut pas lui expliquer comment:

Avec une augmentation considérable d'impôts:

Avec le cinquième au lieu du dixième,

Avec le droit de timbre,

Avec l'enregistrement,

Avec les patentes,

Avec les domaines de la couronne,

Avec les biens du clergé,

Avec le quart patriotique,
Avec nos boucles et nos bijoux,
Notre argenterie,
Nos dons et nos présens de toutes espèces,
Nos cloches, et les richesses enlevées aux églises,
La réduction des pensions.

Comment, dis-je, le *déficit* se trouve quadruplé, et le désordre plus grand qu'il ne le fut jamais.

Tant de sacrifices auroient dû, non-seulement combler le déficit, mais éteindre toutes les dettes de l'état; ils eussent suffi même à celles de l'Angleterre, quoiqu'elles fussent un tiers plus fortes que ne l'étoient les nôtres avant la révolution; et avec des ressources aussi immenses qu'on a détruites, en pure perte, si ce n'est à faire du mal, nous sommes encore menacés de la banqueroute.

J'ai respecté l'inviolabilité que l'assemblée s'étoit donnée, tant que j'ai eu quelqu'espoir d'amener son comité des finances à la raison; mais elle a franchi la barrière qui nous séparoit; nous voilà en présence, et je l'attaque avec tout l'avantage que me donne la responsabilité qui la suivra partout; car jamais nous n'avons établi nos mandataires, nos maîtres; nous ne les avons chargés que de notre procuration, et un procureur fondé a toujours

dû des comptes ; s'il ne les rend pas, il est réputé commis infidèle.

Après beaucoup de perplexité, même après des refus réitérés, le comité des finances s'est enfin déterminé, dans la dernière séance de l'assemblée, à avouer le compte de M. Montesquiou, et à en certifier la justesse; le comité des finances s'est donc rendu responsable de la validité du compte de M. Montesquiou.

Mais MM. Maury, Bergasse et beaucoup d'autres ont argué le compte de M. Montesquiou ; ils lui ont contesté la justesse de ses calculs et de ses estimations ; ils y ont découvert des erreurs sans nombre ; nous ne pouvons juger ni les uns ni les autres ; la nécessité d'un compte général appuyé de pièces, est donc démontrée ; il faut donc un autre compte que celui de M. Montesquiou, et c'est ce que l'assemblée n'a pas voulu ; mais qu'elle ne s'y trompe pas, le public des provinces, plus encore que celui de Paris, le veut.

J'ai fait convenir plusieurs fauteurs, peut-être complices des malversations dont tout annonce que nous avons à nous plaindre, que M. Montesquiou avoit mis de la maladresse dans l'aveu des quarante-cinq millions de déficit pour le seul article des grains et farines.

Je n'en ai point fait une inculpation au comité des finances. J'ai eu l'honnêteté d'en

faire une question ; personne n'a daigné, ou n'a osé me répondre ; j'ai donc toujours, et plus que jamais, droit de me plaindre de voir quarante-cinq millions en souffrance, sur un seul objet entre mille. Quelle déprédation ne doit pas appréhender le public dans l'administration du reste des Finances? Et je ne demanderois pas un compte ! Et le peuple, qui seul doit souffrir de ce désordre, ne demandera pas un compte ! Les comités ne peuvent s'attendre à une insouciance aussi avilissante pour la nation ; ils doivent donc se préparer à rendre des comptes, puisque celui de M. de Montesquiou est argué de faux, et que s'il étoit vrai, il seroit insuffisant.

S'ils ne veulent pas rendre public l'emploi criminel qu'on les accuse d'avoir fait de sommes exorbitantes, sacrifiées aux clubs incendiaires qui ont ravagé les provinces de l'Empire, qui ont perdu les troupes de ligne, et anéanti la marine et le commerce des colonies ; qu'ils nous laissent au moins l'état des finances qu'ils n'ont pas pu enlever ou gaspiller, afin que nous connoissions d'où va partir l'assemblée actuelle, et que le mal ne se perpétue pas de législature en législature.

Mais à qui se rendront ces comptes tels quels?

L'assemblée actuelle n'est pas compétente ; elle est partie intéressée.

Le roi seroit suspect aux républicains ; d'ail-

leurs il sera comptable lui-même par ses agens.

Resteroit la chambre des comptes, qui, depuis l'origine de la monarchie, étoit en possession d'examiner, de discuter et d'appurer ceux de l'ancien gouvernement. Mais l'assemblée nationale a eu la précaution de dissoudre ce corps devant lequel elle pouvoit craindre qu'on ne l'obligeât de rendre ses comptes.

Il est bien important d'observer qu'elle n'a consommé cette suppression qu'au moment où la voix publique réclamoit ces comptes avec beaucoup d'énergie.

Mais les membres de ce corps sont encore existans. Exercés à débrouiller les comptes d'une administration aussi immense que celle de l'ancien régime, ils sont seuls en état, par un bon choix fait parmi eux, de débrouiller ceux de l'assemblée nationale qui présenteront de plus grandes difficultés que ceux du régime précédent.

Car il ne faut pas se dissimuler qu'il est à craindre que le compte de M. Montesquiou, ne ressemble au bilan d'un négociant en banqueroute.

Celui-ci donne un état de ce qu'il doit; ce chapitre est toujours en règle.

Le chapitre de ce qu'il possède est toujours enflé.

Le chapitre de ce qui lui est dû est com-

posé d'articles au moins douteux ou absolument mauvais, et dont on ne doit rien espérer.

Suppofons que ce négociant doive un million, il n'y aura rien à diminuer.

Supposons aussi que ce qu'il possède et ce qui lui est dû soit porté à douze cents mille livres, ce négociant paroît en règle, et avoir deux cents mille livres d'excédent; que les créanciers fassent la vente et le recouvrement, ils seront fort heureux de trouver cent mille écus.

Ce négociant ne seroit-il pas M. Montesquiou? M. Bergasse le prétend. Les examinateurs nous diront leur sentimen; en attendant, on parie pour M. Bergasse.

Rentiers, qui vous occupez de bagatelles dans vos sections, une mauvaise honte, un amour-propre mal-entendu vous empêchent de reculer; vous demanderez des comptes, quand il ne sera plus temps, si vous laissez partir le comité qui est encore ici, à moins que la seconde législature ne vienne à votre secours, pour son propre intérêt.

Le sixième jour de la seconde législature.

P. D. R***, Citoyen Actif.

590